

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons l'impression que le débat porte sur la motion de clôture présentée en vertu de l'article 75c du Règlement. Si c'est bien le cas, je voudrais que le député parle de la motion.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Jusqu'ici, cela a été relativement difficile d'obliger les députés à s'en tenir au sujet du débat. Je suis cependant certain que le député d'Essex-Kent (M. Daudlin) tiendra compte de cette observation.

**M. Daudlin:** Monsieur l'Orateur, le député devrait se demander dans quelle mesure les observations de ses collègues ont porté sur la motion présentée en vertu de l'article 75c du Règlement à laquelle il veut que je m'en tienne moi-même. Le règlement de la Chambre donne assez de latitude dans les débats. Un Orateur comme vous-même, un homme réfléchi, qui est capable de comprendre les questions dont nous sommes saisis, un homme qui est prêt à permettre d'élargir dans une certaine mesure la portée du débat, aurait pu penser qu'il y aurait eu—et j'hésite un peu à utiliser cette expression—une espèce de trafic de bonnes idées si les députés d'en face en avaient proposé. Je suis certain que vous ne leur auriez pas coupé la parole s'ils avaient fait des propositions constructives puisque vous êtes un homme raisonnable. Je suis certain qu'il n'y a personne de ce côté-ci de la Chambre qui vous aurait demandé de ne pas le permettre. Je suis certain que le ministre aurait été heureux que des députés d'en face fassent des propositions constructives, mais nous les avons écoutés et nous n'avions rien entendu de tel.

Je vous ai dit, monsieur l'Orateur, qu'il y avait des gens dans ma circonscription qui voulaient que le bill soit adopté. Ils commencent à perdre patience; leurs banquiers commencent à perdre patience. Presque toutes les fois qu'un bill est étudié à la Chambre, les députés d'en face répètent qu'il faut créer des emplois au Canada. «Que faites-vous pour créer des emplois?» demandent-ils à tous les ministres. Monsieur l'Orateur, ce que nous faisons pour créer des emplois, c'est essayer de faire adopter à la Chambre un bill qui créerait directement au moins 15,000 emplois et indirectement 30,000 autres. Nous pourrions envisager de 60,000 à 70,000 emplois, monsieur l'Orateur. Mais après cinq jours de débat, le projet de loi en est encore au même point.

Comment quelqu'un pourrait-il s'imaginer que nos vis-à-vis défendent les intérêts de leurs mandants alors qu'ils le prétendent, quand ils refusent d'approuver des mesures qui contribueraient à résoudre le problème qu'ils s'efforcent eux-mêmes, disent-ils, de régler. Ils s'obstinent; la mesure leur paraît mauvaise mais cherchent-ils vraiment à l'améliorer? Non. Auraient-ils par hasard une meilleure idée à laquelle personne n'a encore songé? Nullement, monsieur l'Orateur! On finit par s'interroger sur les motifs qui les animent mais je suppose que cela ne me concerne pas. Pourquoi des gens qui veulent créer des emplois, s'opposeraient-ils à ce bill? Cela dépasse mon entendement, monsieur l'Orateur.

Si cette mesure était la seule que le gouvernement ait prise pour favoriser le logement—s'ils s'y opposaient afin de bien montrer que c'est la seule peut-être alors pourrions-nous dire

qu'ils ont raison d'agir ainsi. Mes commettants se le demandent et vous devez vous le demander aussi monsieur l'Orateur, comment le modèle des Parlements peut-il régler des questions importantes en un jour ou deux, alors que notre Chambre est incapable de disposer d'une mesure relativement simple après cinq jours de débat.

**Une voix:** C'est un bill qui ne vaut rien.

**M. Daudlin:** Le bill ne vaut rien pour eux mais cherchent-ils à le perfectionner? Renvoyons-le au comité. La Chambre a perdu son utilité, disent-ils. Dans ce cas, renvoyons le bill au comité et exerçons nos droits de députés en nous efforçant de l'améliorer. Ils veulent plutôt l'empêcher de progresser.

**Une voix:** Assez!

**M. Daudlin:** Le député voudrait que je m'arrête. Qu'il regarde l'horloge et il verra quelle heure il est, la petite et la grande aiguilles le lui diront. Je suis que vous regardez l'horloge, monsieur l'Orateur, et il faut déplorer que...

**M. Taylor:** Vous avez déjà eu vos dix minutes.

**M. Daudlin:** Je ferai au député la politesse de l'écouter quand le moment viendra. Vous êtes prêt à vous lever, monsieur l'Orateur, et si j'avais utilisé mon temps...

**M. Taylor:** Vous volez du temps.

**M. Daudlin:** Tous les Canadiens réclament ce bill. Pourtant des emplois sont perdus, la construction est arrêtée et le moment est venu de voter la mesure.

**Des voix:** Bravo!

**M. Bill Wright (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, je suis étonné que le député d'Essex-Kent (M. Daudlin) ait l'audace de gaspiller le temps de la Chambre pendant un débat sur une motion de clôture présentée aux termes de l'article 75c du Règlement. Au cours de la journée, le ministre a dit à la Chambre qu'il était pressé de faire adopter le bill et il a rappelé qu'il en avait été question dans le discours du trône. Cela remonte à déjà deux ans. Qu'est-ce qui presse tant maintenant? Comme le problème du logement a aussi été abordé dans le budget du 12 novembre 1981, le gouvernement aurait pu présenter le bill plus tôt, mais il ne l'a pas fait. Le ministre vient maintenant nous le présenter comme un bill primordial et nous demander de l'adopter à toute vapeur.

Le bill propose la dépense de 350 millions de dollars en deux ans. Quand on regarde les autres augmentations de dépenses que le gouvernement projette, on se demande quelles sont ses priorités. Le ministre est-il heureux que le gouvernement dépense 47 millions pour un monument en Algérie? Est-il heureux que nous gaspillions 24 millions en Haïti? Trouve-t-il souhaitable de dépenser 200 millions pour deux aéroports à Trinité et Tobago? La perte de 100 millions par l'Eldorado Nucléaire lui importe-t-elle? Se soucie-t-il des 2 milliards de recettes supplémentaires dont nous avons besoin pour le service de la dette nationale? Il semble que non; pourtant, il a le culot de nous dire que le bill à l'étude, un bill qui prévoit un décaissement de 350 millions de dollars, est une mesure législative de première importance.